

Elèves français dans le spécialisé belge: qui va payer?

■ Le coût de leur scolarité est élevé. Joëlle Milquet va solliciter une participation de la France.

En cette année 2014-2015, 2 796 élèves français poursuivent leur scolarité dans des écoles belges francophones de l'enseignement spécialisé, principalement à proximité de la frontière française. Ils sont 86 en maternelle, 948 en primaire et 1 796 dans le secondaire, répartis dans des établissements de type 1 (pour les enfants présentant un retard mental léger), de type 2 (retard mental léger, modéré ou sévère) et de type 3 (enfants souffrant de troubles du comportement).

Un gros problème de places en France

Pourquoi les parents de ces jeunes les inscrivent-ils dans une école en Belgique? Tout simplement parce que l'offre scolaire de ce genre en France n'est pas aussi développée. Le phénomène est assez identique à celui des adultes français handicapés mentaux ou autistes qui viennent par milliers dans les structures d'accueil belges, faute de place ou de lieux adaptés à leurs besoins en France.

Cet exode des petits Français n'est pas neuf. Il y a dix ans, les chiffres de la Communauté française le démontreraient déjà. Les élèves français dans l'enseignement spécialisé belge francophone étaient en surreprésentation par rapport à d'autres nationalités. Ils constituaient 68 % des élèves étrangers dans le secondaire, 41 % dans le primaire et 37 % en maternelle.

Aujourd'hui, sur les quelque 36 000 enfants scolarisés dans le spécialisé, 8 % sont issus d'autres pays européens et les trois quarts d'entre eux sont français.

Bien sûr, tout cela a un coût et il est élevé. Le financement moyen annuel d'un élève se monte à 14 542 euros et le coût estimé de tous ces élèves à près de 41 millions d'euros. La charge est lourde pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, surtout en cette période de vaches maigres et d'économies. Alors, que faire? Eh bien, se tourner vers la France pour qu'elle supporte en partie la prise en charge scolaire de ces enfants.

Début mars, la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH), avait annoncé une rencontre prochaine avec la secrétaire d'État française à la Personne handicapée afin de la sensibiliser à ce problème. Mardi, le député MR, Olivier Destrebecq, a posé une question en ce sens en commission de l'Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. *"Où en est-on? Quels montants pourraient être payés par la France? La ministre va-t-elle solliciter d'autres pays pour une aide financière du même type?"*, a voulu savoir le député.

Discussions en mai avec la France

En l'absence de Joëlle Milquet, en déplacement au Canada, c'est le ministre-Président, Rudy Demotte (PS), qui a lu la brève réponse préparée par le cabinet de la ministre. *"Il faut un accord-cadre bilatéral entre la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles. A l'occasion du conseil européen "Education, jeunesse, culture et sport" qui se tiendra à Bruxelles le 18 mai, Joëlle Milquet invitera Najat Vallaud-Belkacem, la ministre française de l'Éducation nationale, à une nouvelle rencontre"*, a déclaré, en substance, Rudy Demotte. Le ministre-Président a ajouté qu'il n'y avait pas de volonté d'étendre une formule de cofinancement d'élèves étrangers à d'autres pays.

I.L.

15 000

EUROS

C'est le coût annuel d'un élève français scolarisé en Belgique francophone dans l'enseignement spécialisé.

6%

PROPORTION

Les Français représentent 6 % des élèves de l'enseignement spécialisé francophone.